

CONCOURS D'ACCES AU METIER DE ASSISTANT(E)S DE SERVICE SOCIAL

Formations Métiers Social

Posté par: formations-concours

Publiée le : 16/10/2008 21:57:54

LES ASSISTANT(E)S DE SERVICE SOCIAL Textes de référence Décret n° 91-784 du 1er août 1991 relatif aux dispositions statutaires communes applicables

aux corps d'assistants de service social des administrations de l'Etat.

Fonctions Le service social est chargé d'apporter écoute, conseils et soutien aux élèves et aux personnels, pour favoriser leur réussite individuelle et sociale. S'inscrivant dans le cadre d'une prévention globale en faveur des élèves, les assistant(e)s de service social exercent des fonctions visant à aider les personnes, les familles ou les groupes connaissant des difficultés sociales, à faciliter leur insertion et à rechercher les causes qui compromettent l'équilibre psychologique, économique ou social. Ils participent ainsi directement aux missions du service public de l'éducation. Les assistant(e)s de service social mènent toutes les actions susceptibles de prévenir et de remédier à ces difficultés dans le cadre de la politique d'action sanitaire et sociale du ministère dont ils relèvent. Ils exercent d'une part un rôle de médiateur et, d'autre part, sont à la fois le conseiller social de l'institution et de tous les jeunes scolarisés. Leur effort doit se porter plus particulièrement vers les élèves les plus en difficulté.

Débouchés

Les assistants de service social reçoivent une formation généraliste qui leur offre une grande variété de débouchés.

Champs d'intervention

- Protection de l'enfance et de l'adolescence
- Action médico-social
- Accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle
- Intervention en économie sociale et familiale
- Action en direction de l'habitat, du logement
- Participation à des actions de développement social local

Un métier qui se spécialise

Du fait de l'évolution des lois et de l'augmentation des personnes dépendantes de l'aide sociale, les assistantes sociales sont de plus en plus sollicitées.

Le métier est en train de se spécialiser. Ainsi, existe-t-il à présent, dans la Somme en particulier, des assistantes sociales qui ne s'occupent que du RMI ou de l'accompagnement social du logement. La mise en place progressive en 2002 de l'Allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) qui s'adresse aux personnes âgées et que l'Etat a dévolu aux Conseils généraux, nécessitera le recrutement de nombreuses assistantes sociales dans des services spécialisés APA.

A noter enfin qu'une assistante sociale débutante employée dans un service public perçoit un salaire moyen de 1 220 euros pour 35 heures de travail hebdomadaire.

Elle percevra en moyenne 2 440 euros à la fin d'une carrière bien remplie.

Concours d'accès Conditions communes aux 2 concours : remplir les conditions prévues à l'article 218 du code de la famille et de l'aide sociale pour avoir droit au titre et pouvoir exercer l'activité d'assistant(e) de service social.

L'admission dans les écoles a lieu sur concours. Les candidats doivent être titulaires d'un BAC, du DAEU ou d'un diplôme ou certificats permettant l'exercice des professions sanitaires ou sociales. Si les candidats ne remplissent pas ces conditions, ils peuvent passer l'examen de niveau organisé par la DRASS. Il existe une école en Picardie : l'Ecole régionale de service sociale de Picardie. **Concours externe** Ouvert aux candidats âgés de moins de quarante cinq ans, au 1er janvier de l'année du concours. **Concours interne**

Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent justifier de deux années au moins quatre ans de service effectifs en cette qualité, au 1er janvier de l'année du concours. **Conditions**

d'admission au concours **Les conditions** L'étudiant doit être titulaire du baccalauréat, du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

ou encore : passer un examen de niveau organisé par la DRASS

âges : avoir 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission.

Epreuves du concours :

Résumé en une heure à partir d'une conférence de 30 mn sur un sujet d'actualité.

Questions sur un texte dont le thème est apparenté à celui de la conférence et/ou épreuve socio-culturelle .

Tests psychotechniques et verbaux.

Q.C.M. (questions à choix multiple) .

Oral : entretien de groupe et individuel. **IMPORTANT** Dans la majorité des cas, on vous demandera également de pouvoir justifier d'une expérience minimale d'un ou plusieurs mois auprès d'enfants. **Le déroulement des études** D'une durée de deux ans,

études à la fois théoriques et pratiques,

la formation comprend 1200 heures de cours théoriques et techniques et neuf mois de stage :

Pédagogie générale, relations humaines

Connaissance de l'enfant de 0 à 7 ans .

Pédagogie de l'expression et techniques éducatives .

Economie et société.

Santé, éducation sanitaire et protection médico-sociale.

Droit.

Culture générale et professionnelle.

Vie collective.Méthodologie et technique. Après plusieurs années d'activité, l'éducateur de jeunes enfants a la possibilité de préparer un diplôme supérieur de travail social (DSTS)

ou encore un certificat d'aptitude à la fonction de directeur d'établissement social (CAFDES).